#MonVoteMonEurope

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

LE KIT ARGUMENTAIRE DU MILITANT JEUNE EUROPÉEN

JEUNES EUROPÉENS FRANCE

LES PROPOSITIONS
DES JEUNES EUROPÉENS - FRANCE

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

6 THÈMES **20** PRIORITÉS

INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉFENSE EUROPÉENNE

AFFAIRES INTÉRIEURES ET SÉCURITÉ

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET NUMÉRIQUES

ENVIRONNEMENT, ENERGIE ET SANTÉ

JEUNESSE, MOBILITÉ, ÉDUCATION, CITOYENNETÉ

JEUNES EUROPÉENS FRANCE

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

institutions gouvernance

UN PARLEMENT QUI PROPOSE C'EST UN CITOYEN QUI DÉCIDE

DIAGNOSTIC

Le Parlement européen demeure le cœur du pouvoir législatif européen et l'assemblée du peuple puisque ses futurs 705 députés seront élus directement par les citoyens européens. Le Parlement européen n'a cessé d'acquérir de nouveaux pouvoirs au fil des modifications des traités européens ce qui a renforcé son influence.
Il agit aujourd'hui en tant que co-législateur puisqu'il partage avec le Conseil de l'UE le pouvoir d'adopter et de modifier les propositions législatives et d'arrêter le budget de l'UE. Il contrôle également le travail de la Commission européenne et des autres organes de l'UE et collabore avec les parlements nationaux des États membres.
Toutefois, de nombreuses limites ne lui permettent pas d'être pleinement l'institution démocratique de l'UE.

Le Parlement européen ne dispose pas de l'initiative législative détenue jusqu'à présent par la seule Commission européenne, organe non directement élu par les citoyens. La plupart des hommes politiques nationaux et des ministres s'accommodent de cette situation. En effet, un Parlement européen doté de l'initiative législative pourrait devenir un Parlement "dangereux" tant il prendrait des initiatives ambitieuses. Cette absence d'initiative législative a pour conséquence deux choses. D'une part, l'Union européenne perd en efficacité puisqu'elle n'est pas dotée d'un processus législatif opérationnel et légitime.

D'autre part, ce système profite aux États membres qui gardent la main sur l'avancée des décisions européennes. Ainsi, le Parlement européen ne peut remplir pleinement son rôle de représentation puisqu'il ne dispose pas du pouvoir de proposer des lois de son propre chef avant de les voter.

Les partis politiques nationaux assument très rarement leur appartenance à leur parti politique européen. Si les enjeux des élections européennes ne sont perçus qu'à travers le prisme des partis nationaux, c'est parce que les citoyens peuvent difficilement faire le lien entre les partis politiques actifs au niveau national dans leurs États membres et les partis politiques européens. Les mécanismes d'affiliation des partis nationaux aux partis européens sont complexes et ils existent de fortes divergences entre les partis nationaux au sein de même partis politiques européens (EX : Les Républicains, Forza Italia, la CDU et le parti de V. Orbàn sont tous au PPE). En outre, l'action militante des partis politiques nationaux demeurent centrée sur des rivalités internes, souvent locales. À cela s'ajoute la grande faiblesse des partis politiques européens dont la force de mobilisation reste négligeable. Dans ces conditions, il est difficile que les partis nationaux défendent des positions communes et que les citoyens identifient qui sont les acteurs de l'échiquier politique européen. La grande majorité des citoyens européens ne connaissent d'ailleurs pas l'existence des partis politiques européens.

PROPOSITIONS

Nous proposons que le Parlement européen bénéficie de l'initiative législative

Institution représentant directement les citoyens, le Parlement européen doit pouvoir bénéficier de l'initiative législative afin de garantir l'expression citoyenne dans la législation. C'est un prérequis pour que les citoyens se sentent vraiment écoutés et représentés au niveau européen, et que le Parlement ait la possibilité de répondre aux attentes des citoyens qu'il représente.
Un tel pouvoir accordé au Parlement européen serait gage de démocratisation du système de gouvernance européen. Il permettrait également au Parlement de répondre aux initiatives citoyennes européennes auxquelles la Commission européenne ne donne pas suite, revivifiant ainsi cet instrument de démocratie directe.
L'initiative législative du Parlement européen renforcerait également l'intérêt des personnages politiques nationaux vis-à-vis du Parlement européen.

Nous souhaitons que le Parlement européen dispose du droit de convoquer un jury citoyen représentatif et consultatif, tiré au sort sur les listes électorales

Pour favoriser la démocratie participative, ce jury citoyen sera en charge d'évaluer et de débattre sur des politiques publiques. L'objectif est de mieux associer aux décisions, des catégories de citoyens peu consultés et représentés dans la classe politique (minorités, milieux populaires...), en contrepoids du rôle croissant des experts. Sur le modèle des assises, un jury tiré au sort se réunit pour débattre pendant plusieurs jours sur des dossiers précis moyennant un défraiement voire un salaire. Ce système permettrait de rapprocher les élus des citoyens et de permettre à ces derniers de prendre davantage conscience du processus décisionnel européen. C'est également une réponse claire à la crise de représentation politique.

Nous nous battons pour une européanisation des partis politiques nationaux et pour leur affiliation claire à leurs partis européens

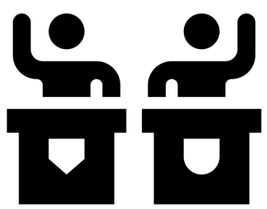

Les partis politiques nationaux doivent donc davantage intégrer la dimension européenne dans leur action militante et leurs prises de position (site internet, newsletters, débats...) en instaurant des dispositions organisationnelles qui le permettent. Les liens avec les partis politiques des autres États membres issus de la même famille politique et avec leur parti politique européen de référence doivent être renforcés par des échanges d'information, la formation de groupes thématiques ou des soutiens mutuels à des actions militantes. Enfin, s'agissant des élections européennes, il relève des partis politiques nationaux d'afficher clairement leur appartenance à leur parti politique européen pour que le citoyen puisse voter en connaissance des valeurs et du programme auxquels se rattache son candidat. Une grande visibilité doit donc être donnée au parti affilié au niveau européen et notamment à sa tête de liste lors des meetings électoraux ou des débats télévisés.

DE LA GOUVERNANCE AU GOUVERNEMENT

DIAGNOSTIC

Tout comme chacun de ses États membres, l'Union européenne est composée d'institutions et d'organes visant à assurer son fonctionnement et lui permettre de mener ses missions à bien. Ce système repose principalement sur quatre institutions :

LA COMMISSION EUROPÉENNE

Composée d'un commissaire par Etat membre (dont le président), elle a pour principale fonction l'initiative des textes de lois. La Commission lance le processus législatif en proposant des mesures dans l'ensemble des domaines de compétences de l'UE.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Composé des ministres des 28 États membres, il se prononce après le Parlement européen sur les textes de lois. Les ministres concernés par une thématique commune se réunissent plusieurs fois par an autour de la thématique en question. Il peut modifier, adopter ou rejeter une mesure préalablement adoptée par le Parlement dans la plupart des cas à la majorité qualifiée, chaque État ayant un poids particulier en fonction de sa population.

LE CONSEIL EUROPÉEN

Composé des 28 chefs d'État et de gouvernement des États membres, il définit les grandes orientations et donne les impulsions. Ses membres décident par consensus les grandes orientations qu'ils veulent donner à l'UE.

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Il est élu directement par les citoyens européens qu'il représente. Il amende et vote (avec le Conseil de l'Union européenne) les textes proposés par la Commission. Il sera composé en 2019 de 705 députés européens.

De nombreux progrès ont été faits pour répondre aux inquiétudes des citoyens sur l'indépendance de ces institutions. Un registre européen de transparence européen a ainsi été créé en 2011 pour la Commission européenne et le Parlement. Les organisations souhaitant influencer sur les décisions prises au niveau européen doivent s'y enregistrer pour pouvoir rencontrer les députés et les membres de la Commission. Néanmoins, l'enregistrement demeure jusqu'à présent facultatif.

Toutefois, l'agencement actuel des institutions est source d'incompréhension pour les citoyens. La structure institutionnelle est complexe, technocratique et accumule de nombreuses limites : faiblesse du pouvoir exécutif européen, absence d'un leadership politique clair, concurrence entre les institutions et les États, lenteur et imprévisibilité du processus de négociations entre les États membres.... Devant une telle complexité, les citoyens européens s'avèrent peu concernés par les enjeux européens et n'ont pas la possibilité de s'identifier à une seule personnalité médiatique incarnant l'Union (puisqu'elle n'existe pas).

Par ailleurs, la traduction des documents de l'UE est effectuée en fonction des priorités qui dépendent du public visé et de l'objectif recherché. La législation et les documents présentant un intérêt ou une importance majeure pour le public sont traduits dans les 24 langues officielles. Les autres documents ne sont traduits que dans les langues nécessaires à leur traitement. L'impossibilité pour les citoyens européens d'avoir accès à certains documents dans leur langue maternelle participe également à leur difficile compréhension des travaux des institutions européennes.

PROPOSITIONS

Remplacer le Conseil de l'Union européenne par un Sénat européen

Le Conseil de l'UE doit devenir une seconde Chambre législative renommée « Sénat européen » et composé de parlementaires nationaux des divers États membres. Chaque État doit avoir le même nombre de sénateurs et ces derniers seront les garants des intérêts étatiques. Cette chambre sera indispensable pour garantir la pérennité des structures étatiques existantes au sein de l'Union. Le mode d'élection des élus de la Chambre haute pourra être laissé à la discrétion des États membres. Le Sénat européen et l'actuel Parlement européen composé des représentants des citoyens européens constitueront ensemble le Congrès européen.

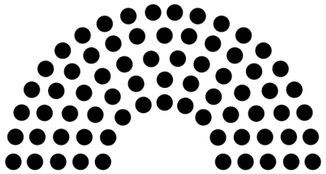

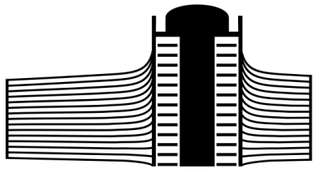

Transformer la Commission européenne en un véritable Gouvernement européen

Constituer un tel Gouvernement permettrait d'augmenter la légitimité démocratique mais également la transparence et le contrôle démocratique envers le pouvoir exécutif européen.

Faire élire un Chef de Gouvernement européen par le Parlement européen devant lequel il est responsable

Il nommera les membres de son Gouvernement en fonction de ses priorités politiques. Nous souhaitons donc mettre fin au principe « un commissaire par État membre » actuellement en vigueur. En effet, la Commission européenne ne doit pas être garante des intérêts nationaux mais uniquement de l'intérêt général européen.

Traduire l'ensemble des documents de l'Union dans les 24 langues officielles quelles que soient leur importance et leur intérêt

Nous encourageons fortement les négociations entreprises pour l'adoption d'un registre de transparence obligatoire et commun aux trois institutions de l'UE

Les représentants d'intérêts souhaitant influencer les institutions de l'UE dans le processus législatif doivent obligatoirement signer le registre et respecter son code de conduite. Appliquer les principes du registre aux trois institutions enverrait un message fort aux citoyens européens quant au haut niveau de responsabilité partagé par les institutions, en amont des élections européennes.

UNE DÉMOCRATIE SANS FAUX-SEMBLANTS

DIAGNOSTIC

L'Union européenne est fondée sur le partage de valeurs communes dont l'État de droit, la démocratie, le respect des droits et libertés fondamentaux. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Traité de l'Union européenne (TUE) et la Charte européenne des droits fondamentaux, textes fondamentaux de l'UE protègent ces valeurs. De même, les institutions de l'UE sont garantes de l'effectivité de l'État de droit, corollaire essentiel de la démocratie et de l'exercice des libertés publiques sur l'ensemble du territoire de l'Union.

L'Union européenne dispose de plusieurs outils pour assurer le respect de la démocratie et le respect des droits et libertés fondamentaux :

LE MÉDIATEUR EUROPÉEN

Organe de contrôle de l'UE, la médiatrice européenne Emily O'Reilly est un intermédiaire entre la société civile et les institutions. Elle enquête sur les cas de « mauvaise administration » (infraction à la loi, oublis des principes de bonne administration, atteinte aux droits de l'Homme) de la part des institutions ou des organismes de l'UE. Plus précisément, il peut s'agir de pratiques inéquitables, de discriminations, d'abus de pouvoirs, de refus de délivrer des informations, de retards injustifiés.... L'ouverture d'une enquête par le Médiateur européen peut s'effectuer à la suite d'une plainte ou de sa propre initiative. Ce dernier agit alors en toute indépendance. Chaque année, il reçoit environ 3 000 plaintes.

LE RECOURS À L'ARTICLE 7 - TUE (« L'ARME NUCLÉAIRE »)

Il donne la possibilité à l'UE de sanctionner un État membre qui ne respecterait pas ses valeurs fondatrices. La procédure peut en théorie mener à la suspension des droits de vote de l'État membre au Conseil et donc de sa participation à une bonne partie des décisions européennes. C'est le niveau maximal de sanction que peut imposer l'UE à l'un de ses membres.

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE)

Elle veille et contribue au respect des droits de l'Homme au sein de l'UE en vérifiant la bonne application de la Charte des droits fondamentaux. États et citoyens peuvent saisir la CJUE s'ils estiment leurs droits lésés par les institutions européennes ou par d'autres États.

Toutefois, l'application concrète de ces outils et de ces procédures visant à garantir l'État de droit dans l'UE reste difficile (voire impossible).

L'existence du médiateur européen et de la possibilité pour chaque citoyen de le saisir restent encore méconnues et les recommandations du médiateur ne sont pas toujours prises pleinement en compte par les institutions.

Concernant l'article 7 TUE, sa procédure longue et fastidieuse n'a jusqu'à présent jamais montré son efficacité puisqu'elle n'a jamais été utilisée jusqu'à son terme. En effet, son aboutissement est conditionné à un vote à l'unanimité moins une voix (celle de l'État-membre concerné) du Conseil européen. Aux vues des différentes affinités qui lient certains États (notamment la Pologne et la Hongrie), ce nombre de voix ne semble pas atteignable pour le moment.

Enfin, la CJUE n'est pas concernée par le déclenchement de la procédure propre à l'article 7 qui repose principalement sur le choix des États-membres. Davantage qu'objectivement et juridiquement justifiée, l'effectivité des sanctions proposées par l'article 7 est donc soumise à un jeu politique entre les chefs d'État et de gouvernement.

PROPOSITIONS

Créer une plateforme accessible en ligne facilitant la participation citoyenne dans l'UE

Cette plateforme permettrait d'orienter les citoyens plus facilement vers les outils que l'UE met à leur disposition pour qu'ils exercent pleinement leurs droits (Consultation publique de la Commission européenne, requête au médiateur européen, pétition...). Ainsi, les citoyens désireux d'influencer le débat public européen devront répondre à un questionnaire simple dont les réponses permettrait d'identifier leurs objectifs et leurs proposer l'instrument de démocratie participative le plus approprié à leur démarche.

Faire évoluer le mécanisme de sanction propre à l'article 7

Pour ce faire, nous proposons que le vote des sanctions qui y sont associées se fasse à la majorité qualifiée au sein du Conseil européen afin que les violations manifestes de l'État de droit ne restent pas impunies.

Conférer davantage de compétences à la Cour de Justice de l'Union européenne

Elle doit avoir la possibilité de fournir une évaluation indépendante de la conformité des États membres avec le droit européen et la Charte européenne des droits fondamentaux.

Afin de rendre objectives et juridiquement qualifiées les procédures d'infraction et de sanction prévues à l'article 7, les Jeunes Européens proposent de les désétatiser. Pour y parvenir, un changement de la répartition des compétences institutionnelles est requis. Le pouvoir judiciaire européen, représenté par la CJUE (et non par le Conseil européen), doit pouvoir être facilement saisi quand cela s'impose. Ainsi, la CJUE doit pouvoir être saisi par un nombre minimum de parlementaires européens lorsque ceux-ci estiment que la procédure relative à l'article 7 doit être déclenchée à l'encontre d'un Etat-membre. La CJUE doit également avoir la capacité de recevoir les plaintes directes de citoyens dont les États-membres violeraient leurs droits fondamentaux.

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

affaires étrangères
défense européenne

FAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE UNE PUISSANCE MONDIALE

DIAGNOSTIC

Afin de pouvoir poursuivre la promotion du multilatéralisme et de continuer à soutenir l'intégration régionale dans d'autres parties du monde, l'Union européenne doit devenir une puissance diplomatique mondiale. La paix et la stabilité sont appelées à devenir les deux grandes priorités d'une Union forte et capable de faire entendre sa voix face aux montées des replis identitaires et des égoïsmes nationaux sur la scène internationale.

Du fait de son statut de première puissance économique mondiale et de partenaire commercial incontournable, **l'Union européenne est la seule alternative à la marginalisation pour les États qui la composent**, en faisant ainsi entendre leurs voix à l'heure où émergent de nombreuses puissances-continents.

Du fait de divergences et de stratégies diplomatiques nationalistes mises en concurrence, la cohérence de l'Union européenne et des Etats membres n'est pas utilisée à son maximum. **Les investissements en matière de coopération et d'aide au développement restent insuffisants** à cause d'une trop faible coordination entre l'action européenne et l'action des Etats membres.

PROPOSITIONS

Etablir un ministère des Affaires étrangères commun

Ce Ministère appartiendrait à un gouvernement fédéral et serait responsable devant le Parlement européen. Cette position commune en matière d'affaires extérieures assurera la sécurité des Etats membres et, dans le même temps, aidera considérablement l'Europe à s'adapter à des équilibres mondiaux en constante évolution. Cela augmentera le poids politique de l'Europe au niveau mondial, en lui permettant un rôle plus actif sur l'échiquier international.

Mutualiser les réseaux d'ambassades et de consulats des Etats membres à l'étranger

Cette mesure est essentielle à nos yeux pour permettre à l'Union de parler d'une seule voix tout en étendant son expertise via la mutualisation des savoirs. Ces regroupements apporteront une grande lisibilité aux partenaires de l'Union européenne ainsi qu'à ses citoyens résidants à l'étranger.

POUR DE NOUVELLES ARMES À LA DÉFENSE EUROPÉENNE

DIAGNOSTIC

Les moyens militaires communs de l'Union sont en décalage avec ses ambitions diplomatiques et insuffisamment développés pour répondre aux défis du monde contemporain.

Nous constatons que l'Union européenne reste exclue du cercle des grandes puissances militaires et diplomatiques car :

La défense européenne repose toujours majoritairement sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui à son tour dépend des États-Unis et de leur capacité. Toutefois la relation transatlantique évolue et nécessite le développement d'une structure de sécurité collective autonome et indépendante des Etats-Unis.

Eurocorps, créé en 1992 et opérationnel depuis 1995, a la capacité de commander une force terrestre de plus de 60 000 hommes **mais repose sur une coopération intergouvernementale**. Celle-ci restreint la possibilité de prendre des décisions rapidement et efficacement.

Aujourd'hui, l'existence de 27 politiques différentes et non coordonnées de recherche et de développement en matière de défense ne garantissent pas une mutualisation des moyens et une optimisation des coûts.

PROPOSITIONS

Etablir un système de défense commun menant à la création d'un corps armé européen basé sur l'unification des armées nationales

Cette armée serait prête à intervenir en cas de :
1) menace ou usage de la force à l'encontre d'un État de l'Union
2) maintien de la paix et de besoin en assistance humanitaire en dehors de l'Union. En cas de tensions ou de conflit, les négociations diplomatiques et l'ensemble des moyens préventifs doivent être en premier utiliser.
L'armée européenne ne devra être utilisée qu'en ultime recours. Cette force armée européenne ne pourra être déployée qu'après le vote du Parlement européen. Une telle armée nécessite un nouveau cadre de gouvernance doté d'un seul général ou d'une seule générale avec une seule chaîne de commandement dirigée par un Commandant européen des Opérations militaires et sous le contrôle politique d'un comité politique et de sécurité fédérale.

Mettre en commun la recherche en matière de défense et standardiser les normes en matière d'armement au niveau européen

Cette mise en commun doit favoriser l'interopérabilité des équipements. De cette manière, les Etats membres et l'Union pourront développer une politique plus ambitieuse, efficace et financièrement moins contraignante.

Nous estimons que l'Union doit aspirer à être réellement capable de se défendre et d'agir de manière autonome

Tout en reconnaissant le rôle joué jusqu'ici par l'OTAN en tant que principal fournisseur de sécurité et de défense en Europe.

Faire participer les forces armées européennes aux forces humanitaires de l'ONU

Fournissant une assistance en termes de maintien de la paix et une aide humanitaire quand le Conseil de sécurité de l'ONU le décide. Les forces armées européennes devraient être déployées uniquement avec le mandat de consentement du Parlement européen fédéral.

UNE SEULE VOIX EUROPÉENNE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

DIAGNOSTIC

L'Union européenne est, de par son histoire et ses valeurs, porteuse d'un message de paix. Plus qu'une simple organisation internationale, l'Union est un projet politique commun qui doit être représenté sur l'échiquier politique mondial et plus précisément dans les instances de gouvernances internationales.

Malgré son poids économique, **l'Union européenne reste un trop petit acteur diplomatique.** Pour que l'Union européenne puisse devenir la puissance mondiale qu'elle doit être, il lui faut les capacités de parler d'une seule voix à ses partenaires et dans les institutions internationales.

L'absence de représentation unique de l'Union européenne dans les institutions internationales affaiblit considérablement ses capacités à mener à bien une politique étrangère commune.

PROPOSITIONS

Créer une représentation unique de l'Union européenne au sein des organisations internationales

Nous proposons la création d'une représentation unique de l'Union européenne au sein des organisations internationales et notamment au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour privilégier la régionalisation de la voix politique au niveau mondial. L'Union européenne doit pouvoir exprimer ses positions de manière forte pour promouvoir la paix, une gouvernance démocratique mondiale, incluant la création d'un Parlement mondial, et la stabilité sur la scène géopolitique internationale. Elle doit également coordonner les positions de ses Etats membres sur chaque sujet et prendre la tête des délégations de ses Etats membres pour que l'Union européenne parle d'une seule voix au niveau mondial.
La France peut céder son siège au Conseil de sécurité pour rendre effective cette disposition dans les meilleurs délais.

Impulser une véritable réflexion stratégique de long terme sur les priorités géopolitiques de l'Union

Nous encourageons l'impulsion d'une véritable réflexion stratégique de long terme sur les priorités géopolitiques de l'Union, notamment en termes de partenaires stratégiques et de débats à porter devant la communauté internationale afin de garantir au mieux l'adéquation de la future politique étrangère commune avec les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous félicitons la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité renouvelée en 2016 et nous encourageons l'Union européenne à poursuivre les efforts de sa mise en oeuvre, ainsi qu'à publier un livre blanc qui détaillant les objectifs et les moyens de les atteindre de cette stratégie. A long terme, cette stratégie devrait également faire objet d'un accord de valeur juridique contraignante pour les Etats membres et l'Union européenne dans son ensemble.

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

affaires intérieures sécurité

27 PLAGES 1 MAÎTRE-NAGEUR POUR DÉBARQUER C'EST MIEUX

DIAGNOSTIC

L'Union européenne a un rôle à jouer dans les affaires du monde, et particulièrement sur le terrain de la migration. Pour permettre la paix et la sécurité au sein de ses frontières, mais aussi le respect de ses valeurs humanistes et de libre circulation, l'Union et les Etats membres doivent agir pour la construction d'une nouvelle politique migratoire.

Alors que l'Union européenne se repose sur les accords de Dublin pour organiser un semblant de politique migratoire, **ce système ne permet pas d'organiser la base d'une politique commune**. Trois ans après la grande crise des réfugiés, l'Union européenne et la Commission ne parviennent pas à organiser un système basé sur la solidarité entre les Etats membres. **Malgré quelques efforts temporaires de certains Etats, la mer Méditerranée continue d'être un obstacle mortel à l'arrivée en Europe**. Cela entraîne aussi le développement de grandes précarités chez les demandeurs d'asile, souvent exploités par des réseaux clandestins durant leur voyage.

Cette situation est d'autant plus intenable en ce qu'elle voit se créer de grandes disparités entre les Etats membres aux frontières de l'Union, et les Etats plus éloignés des points d'entrées. Alors que l'Union européenne est un projet permettant l'ouverture et les échanges entre pays, l'espace Schengen est mis en danger par le retour de frontières (temporaire ou sous forme plus souple) entre certains pays de l'Union.

PROPOSITIONS

Mettre en place une gestion européenne unifiée des migrants et demandeurs d'asile

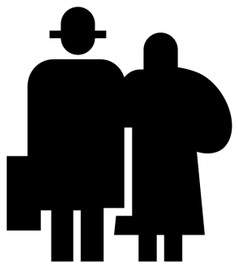

Nous proposons la mise en place d'une gestion européenne unifiée des migrants et des demandeurs d'asile par des agences indépendantes.
Pour ce faire, les accords de Dublin devront être fondamentalement révisés ou abolis, afin de permettre la mise en place d'une véritable gestion commune des questions de migrations en Europe avec pour fondement la solidarité entre Etats membres et le respect des valeurs de l'Union.

Cette nouvelle gestion commune doit aussi permettre l'unification des procédures de demande d'asile au sein des Etats membres de l'Union ainsi que la redistribution de fonds publics européens aux collectivités territoriales qui s'engagent pour l'accueil et l'intégration des populations réfugiées

Respecter le code Schengen

Nous souhaitons le retour au respect du code Schengen et la disparition des différentes formes de frontières intérieures (qu'elles soient mobiles ou fixe, dures ou flexibles). Cette disparition des frontières intérieures doit accompagner le transfert de la politique migratoire à l'échelon européen pour permettre l'évitement de conflits entre les Etats membres.

POUR UNE EUROPE QUI SE DONNE LES MOYENS DE SA SÉCURITÉ

DIAGNOSTIC

La distance et la méfiance entre services de renseignement européens est un frein à une sécurité globale et efficace des citoyens européens. Alors que la scène internationale connaît de nombreux bouleversements, que certains partenaires historiques montrent des signes de désengagement, l'Union européenne doit décider de se donner les moyens de sa propre sécurité.

Comme l'a malheureusement démontré l'essor de la criminalité transnationale, **le peu de coopération entre juridictions nationales et la faible implication des agences européennes ne permet pas de lutter contre la criminalité organisée** de manière efficace. L'Union européenne et les Etats membres se sont aussi révélés être, comme de nombreuses institutions publiques sur la scène internationale, très exposés à la cybercriminalité et aux attaques informatiques.

En refusant d'accélérer leurs coopérations et l'échange d'information, **les différents services de renseignement ne permettent pas d'apporter toutes les réponses suffisantes à la menace du terrorisme**. Ces coopérations sont de plus grandement mises en danger par le projet de baisse de budget de l'agence Europol, garante de la mise en place d'interopérabilités et de l'échange des expertises.

PROPOSITIONS

Engager une coopération intégrée et institutionnalisée entre les services de renseignement

Nous proposons donc que les services de renseignement s'engagent vers une coopération intégrée et institutionnalisée pour permettre le partage complet et rapide des informations permettant la lutte contre la criminalité organisée ainsi que les réseaux terroristes.
Cette coopération doit reposer sur la confiance mutuelle et l'objectif de solidarité européenne, et non plus sur les égoïsmes nationaux poussant les services à s'identifier comme adversaires. Le développement de cette coopération plus ambitieuse répond aussi au besoin de subsidiarité, devant permettre à l'Union de protéger les citoyens au niveau européen sans pour autant diminuer les capacités des services de renseignement au niveau national.

Renforcer le budget et les moyens humains d'Europol

Nous souhaitons le renforcement d'Europol en matière de budget et de ressources humaines pour permettre à l'agence de continuer de développer et d'accélérer les coopérations et l'échange d'information au niveau européen. Nous proposons un budget plus ambitieux pour mieux agir contre la criminalité organisée et faire d'Europol une agence pleinement capable d'assister les Etats membres quand ceux-ci le demandent, mais aussi quand il existe un risque manifeste de neutralité de la justice dans un pays membre.

UN AGENT EUROPÉEN AU SERVICE DES CITOYENS

DIAGNOSTIC

Pour permettre le déploiement d'une politique de sécurité intérieure commune, l'Union européenne doit non seulement accélérer la coopération des services de renseignement nationaux mais aussi développer ses propres capacités en la matière. Pour assurer les bases d'une sécurité commune, l'Union doit aussi élargir ses compétences pour garantir un niveau de sécurité et de justice uniforme pour tous les citoyens européens.

Pour mener à bien ses ambitions sur la scène internationale, l'Union européenne doit pouvoir compter sur un service de renseignement propre, coopérant avec ceux des Etats membres. **La cellule de veille du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) ne permet pas de mener à bien cette mission de collecte des renseignements nécessaires**. Alors que l'échiquier politique international démontre une grandissante instabilité, l'Union européenne doit assurer son indépendance opérationnelle dans la collecte et le traitement du renseignement.

Adopté en 2017, le Parquet européen devrait commencer son activité fin 2020 **mais se reposera toujours sur les juridictions nationales pour rendre ses décisions**. Pour s'affirmer dans la lutte contre la criminalité européenne et mondiale, l'Union européenne doit disposer d'une compétence pénale pour punir elle-même les criminels qui relèveraient de sa juridiction. Ce renforcement de la justice européenne doit aussi bénéficier à l'Office Européen de la Lutte Antifraude (OLAF) pour les enquêtes administratives européennes et notamment en ce qui concerne les fraudes aux subventions européennes.

PROPOSITIONS

Créer une agence européenne du renseignement

Nous proposons la création d'une agence européenne du renseignement en parallèle de la coopération entre les services de renseignement nationaux. **Cette agence sera placée sous l'autorité du Ministère des Affaires étrangères de l'Union européenne** et aura pour mission de lui permettre d'établir des stratégies et des priorités en matière de politique extérieure. En plus de permettre à l'Union européenne de mieux protéger ses citoyens, cette nouvelle agence lui permettra de devenir une puissance diplomatique de premier plan.

Renforcer les compétences du Parquet européen en matière pénale

Nous appelons au renforcement important des compétences du Parquet européen en matière pénale. Le Parquet européen doit avoir le monopole de la juridiction pénale en matière de terrorisme international, de criminalité organisée et de cyber-attaques.

POUR UNE EUROPE QUI DÉFEND SES VALEURS HUMANISTES

DIAGNOSTIC

Alors que les valeurs de l'Union européenne sont mises en danger aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, le respect de l'Etat de droit, de la démocratie ainsi que des droits et des libertés fondamentaux doivent rester au cœur du projet humaniste européen. Le non-respect de ces valeurs doit être sanctionné par le biais de décisions institutionnelles européennes pour mettre à terme au violations répétées et croissantes de certains Etats.

Les Jeunes Européens - France déplorent la nécessaire mise en place de l'article 7 du TUE contre le gouvernement polonais, face aux graves risques de violation de l'Etat de droit engendrés par la réforme judiciaire. Les mêmes dangers pèsent aussi sur la Hongrie et **l'Union européenne doit utiliser les outils à sa disposition pour ré-instaurer un respect de ses valeurs fondatrices**.

Les Jeune Européens - France déplorent aussi la connexion systématique entre les enjeux de sécurité et de migrations. Afin d'établir une politique migratoire commune conforme à ses valeurs, **l'Union européenne doit cesser de penser la migration comme une menace sécuritaire** et lui accorder une politique entière et indépendante.

Observant les différentes dérives organisées par les Etats membres dans l'octroiement de visas et de passeports, nous appelons la Commission européenne à réagir face aux différents systèmes de "Golden Visas". Ces pratiques fragilisent les politiques de l'Union européenne (notamment en cas de sanctions individuelles) et vont à l'encontre des valeurs qu'elle défend.

PROPOSITIONS

Impliquer davantage la Cour de Justice de l'Union européenne et améliorer la procédure de l'article 7 TUE

Nous proposons une plus grande implication de la Cour de Justice de l'Union européenne ainsi qu'une amélioration de la procédure de l'article 7. Cette procédure doit être non seulement plus rapide, mais doit aussi permettre à l'Union d'utiliser les subventions publiques européennes comme outils de sanction si nécessaire. **L'Union européenne doit politiser ses aides publiques** et ne peut plus se permettre de financer indirectement les dérives de régimes autoritaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

Nous exhortons la Commission européenne à se saisir des règles d'accès à la citoyenneté européenne

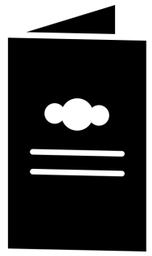

L'absence d'harmonisation crée des disparités et de profondes inégalités entre les Etats membres. Il est d'autant plus inacceptable que certains États profitent de cette situation pour vendre leur accès à la nationalité, et donc l'accès à la citoyenneté européenne. Ces dispositifs s'inscrivent contre les valeurs de l'Union doivent être interdit le plus vite possible.

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

affaires économiques et numériques

POUR UNE EUROPE INDÉPENDANTE ET ÉCOLOGIQUE

DIAGNOSTIC

Les taxes environnementales ont constitué en moyenne 6,29% des revenus fiscaux des Etats membres de l'Union européenne en 2016. Néanmoins, le droit fiscal en matière environnementale n'est pas uniforme au niveau européen et de nombreuses disparités existent entre les Etats membres. A titre d'exemple, les taxes environnementales représentaient 4,58% des revenus fiscaux du Luxembourg en 2016, alors que cette part s'élevait à 11,69% en Lettonie !

De plus, la question de la fiscalité est une question épineuse au niveau européen. La fiscalité se divise en deux branches: la fiscalité directe (qui reste une compétence exclusive des Etats membres) et la fiscalité indirecte (qui peut dans certains cas être harmonisée au niveau européen). Exemple: la fiscalité directe, c'est quand on paye directement une taxe à l'Etat, comme dans le cas de l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu. La fiscalité indirecte, c'est le cas de la TVA: en achetant un bien, la taxe est comprise dans le prix de vente, dont une part est ensuite renversée à l'UE par l'Etat.

Le budget de l'Union européenne repose aujourd'hui sur 3 ressources propres. D'une part, les revenus perçus par les taxes des importations agricoles et les droits de douane (15,8% des recettes totales de l'UE en 2018), également la TVA, dont le taux reversé à l'UE est de 0,3% et il est uniforme dans tous les Etats membres (11,9% de recettes de l'UE en 2018) et finalement les contributions des Etats membres calculées selon la part du revenu national brut (RNB) européen. Ces dernières ressources sous forme de contributions constituent 71,1% des recettes de l'UE en 2018.

En matière environnementale, **les règles de taxation reposent essentiellement sur la fiscalité directe, donc les taxes environnementales ne sont pas harmonisées au niveau européen**. Chaque Etat peut décider du montant de l'impôt et même de sa création, ce qui peut rendre possible, voire encourager, des comportements abusifs et irrespectueux de l'environnement dans certains Etats d'un point de vue purement fiscal.

Aujourd'hui, l'Union européenne fait face à de nouveaux défis : l'accélération du réchauffement climatique et la baisse de recettes causée par la sortie du Royaume-Uni, qui réduira les recettes de la communauté d'environ 11 milliards d'euros par an de contributions nettes. Un vide budgétaire que l'UE se doit de compenser pour ne pas réduire son activité.

Face à ces défis, nous, les citoyens européens, avons tout intérêt à militer en faveur d'une harmonisation des taxes environnementales en Europe.

PROPOSITIONS

Harmoniser les règles de taxation environnementale en Europe

Nous appelons à harmoniser les règles de taxation environnementale en Europe et à une instauration de taxes uniformes ayant une portée environnementale sur la base de la fiscalité directe. Il est nécessaire aujourd'hui d'adopter des règles protectrices de l'environnement et contraignantes au niveau européen. Le développement d'une fiscalité verte, notamment basée sur les taxes sur les émissions de carbone, des énergies fossiles, les transports polluants ou encore l'utilisation des sources d'énergie polluantes et non-renouvelables, tels les carburants, contribuerait à inciter de manière active les Etats membres à revoir les comportements de leurs entreprises nationales et des citoyens.

Privilégier la fiscalité directe et harmonisée en matière environnementale pour constituer des ressources propres

Nous souhaitons que soit privilégiée la fiscalité directe et harmonisée en matière environnementale pour constituer des ressources propres dans le budget de l'UE. Les recettes de l'Union européenne ne sont pas équilibrées. Le développement de la fiscalité verte pourrait non seulement avoir un impact positif sur la protection de l'environnement, mais aussi sur l'assainissement du budget de la communauté. Une fiscalité directe et harmonisée permettrait de transmettre directement le montant de la taxe à l'Union européenne, ce qui permettrait de réduire la part des contributions nettes des Etats membres au budget de l'Union.

MES SÉRIES NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRES

DIAGNOSTIC

Lors d'un vote du 6 février 2016, le Parlement européen a adopté la fin du géoblocage en Europe pour les services commerciaux. Cette mesure s'applique uniquement aux achats en ligne des produits non-couverts par les droits d'auteur. Ainsi, les produits culturels numériques, comme le streaming musical ou audiovisuel ou les jeux-vidéo en ligne restent soumis au géoblocage.

Selon les chiffres annoncés par la Commission européenne, le budget que les consommateurs ont consacré aux services de vidéo sur abonnement a progressé de 113 % par an entre 2010 et 2014, et le nombre d'utilisateurs a augmenté de 56 % entre 2014 et 2015. Selon les estimations, au moins 29 millions de personnes, soit 5,7 % des consommateurs de l'UE, pourraient utiliser la portabilité transfrontière, et ce nombre pourrait atteindre 72 millions d'ici à 2020.

Suite à la suppression des frais d'itinérance votée par le Parlement européen en juin 2017, l'UE a multiplié les efforts en matière de la "portabilité transfrontalière des services de contenus". Depuis le 1er avril 2018, il est possible pour les Européens de temporairement utiliser leurs abonnements de streaming payants (par exemple, Netflix, Spotify, Deezer, les différents services de vidéos sur demande, etc.) pendant leur séjour à l'étranger.

Toutefois, bien que cette mesure soit un bon début, elle n'est pas suffisante et elle reste incomplète Le texte stipule **une autorisation uniquement temporaire de l'abonnement à l'étranger**, sans préciser la durée maximale du séjour. De plus, **seules les plateformes payantes sont légalement concernées**, car la mesure ne contraint en aucun cas les plateformes gratuites à ouvrir leur contenu aux citoyens européens résidant dans d'autres Etats membres.

PROPOSITIONS

Mettre fin au géoblocage au sein de l'Union européenne

Mettre fin au géoblocage au sein de l'Union européenne qui replace les frontières sur la carte européenne et éloigne les citoyens. Un contenu numérique légal et facilement accessible dans tous les Etats membres de l'UE, diffusé sur les plateformes payantes et gratuites, permettrait d'augmenter les échanges linguistiques et culturels en Europe et ainsi diversifier la consommation culturelle des Européens. Cette mesure nécessite **une harmonisation des règles de protection des droits d'auteurs en Europe**. Il est notamment nécessaire d'apporter une réponse juridique aux divergences existantes en matière de la rémunération des auteurs dont le contenu est partagé par des hyperliens, pour éviter les situations où les auteurs ne sont pas rémunérés à juste valeur, et où les citoyens perdent accès à l'information et au contenu numérique. Par exemple, c'était le cas en Espagne, où la plateforme "Google Actualités" a fermé après l'instauration d'une taxe qui ocrtoiyait aux auteurs un droit à la rémunération. Ces mesures sont nécessaires pour garantir un accès égal et juste à la création et à la consommation des biens culturels à tous les citoyens européens. Egalement, il est urgent de poursuivre les efforts en matière de protection des consommateurs des biens et des services numériques et de garantir un égal accès de ces services aux citoyens européens, sans qu'ils ne subissent l'impact des règles spécifiques de leur État membre d'origine ou de résidence.

Rendre le marché numérique européen conforme à la liberté de circulation des biens et des services

Rendre le marché numérique européen conforme à la liberté de circulation des biens et des services, qui font partie des quatre libertés fondamentales de circulation conférées par l'Union européenne à ses citoyens. Pour répondre à la réalité de la transformation de la société et de l'économie intervenue par la numérisation des activités, il est aujourd'hui nécessaire de multiplier les efforts pour la création d'un véritable Marché Unique Numérique pour promouvoir la diversité linguistique et culturelle dans l'UE.

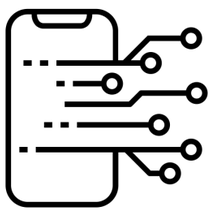

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

environnement énergie et santé

UNIS DANS LA BIODIVERSITÉ

DIAGNOSTIC

Comme au niveau mondial, l'Union européenne constate depuis plusieurs années une dégradation de la biodiversité, liée aux activités humaines. Ainsi, l'UE a adopté en 2011 une stratégie pour protéger et améliorer l'état de la biodiversité en Europe. Cette stratégie vise à enrayer la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes dans l'UE d'ici à 2020 en définissant six objectifs prioritaires :

Conserver et régénérer la nature en veillant à une meilleure application des directives oiseaux et habitats. Ces dernières ont permis la création des sites Natura 2000 plus grand réseau mondial de zones protégées.

Préserver et améliorer les écosystèmes et leurs services (ex. la pollinisation par les abeilles) en intégrant des infrastructures vertes et en rétablissant les écosystèmes dégradés.

Assurer la durabilité de l'agriculture et de la foresterie. Les instruments de la PAC doivent permettre d'étendre les zones couvertes par des mesures de la protection de la biodiversité. Les plans de gestion des forêts doivent être mis en place pour certains domaines forestiers qui devront bénéficier d'une gestion durable.

Utiliser durablement les ressources de pêche. Les mesures adoptées dans le cadre de la réforme politique de la pêche doivent permettre de gérer les stocks de pêches sans effets négatifs sur les espèces ni les écosystèmes.

Lutter contre les espèces allogènes envahissantes (introduites par l'Homme et qui nuisent à la biodiversité) en les répertoriant, en les isolant ou les éradiquant, et en contrôlant leur introduction pour éviter l'apparition de nouvelles espèces.

Gérer la crise de la biodiversité au niveau mondial en respectant les engagements internationaux pris par l'UE parmi lesquels on retrouve la mobilisation des ressources de financements supplémentaires à la hauteur du défi de la protection de la biodiversité au niveau mondial.

Cette stratégie s'attache à rendre cohérente l'action en faveur de la biodiversité **transversalement à toutes les politiques**, en appui et en cohérence avec les politiques des États membres.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, le programme LIFE est le principal instrument financier de la Commission européenne entièrement dédié à soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Toutefois, les efforts doivent être renforcés si l'UE souhaite atteindre les objectifs fixés pour 2020. La législation existante n'est pas pleinement appliquée par l'ensemble des Etats membres. En particulier, la gestion et la ressource des sites Natura 2000 pourraient bénéficier de ressources plus importantes. En outre, seules 30% des espèces sont bénéficiaires d'actions de conservation, ce qui demeure insuffisant pour enrayer le déclin de la biodiversité en Europe. Par ailleurs, les espèces les plus menacées bénéficient d'aides insuffisantes par rapport à celles octroyées aux espèces moins menacées.

Concernant la PAC, elle s'est avérée impuissante à enrayer le déclin d'un capital naturel précieux pour les producteurs. Le déclin de la biodiversité est particulièrement grave dans les zones agricoles.

PROPOSITIONS

Instaurer une approche intégrée de conservation et de protection de la biodiversité

Nous proposons que soit instaurée une approche intégrée de la conservation et de la protection de la biodiversité. Elle doit être reconnue par l'ensemble des États membres et appliquée par les entités locales les plus proches des territoires concernés. En effet, la vision actuellement dictée ou recommandée par l'UE demeure générale. Une approche intégrée permettra à terme aux États membres de planifier et de gérer communément la conservation des terres, des cours d'eau et des mers. Par ailleurs, pour être en phase avec la réalité des écosystèmes, nous insistons pour que les priorités de financement de la conservation dans la préservation de différentes espèces soient révisées périodiquement en fonction de critères précis.

Renouveler la PAC pour favoriser une agricutlure durable et la protection de la biodiversité

Nous souhaitons que la PAC soit renouvelée afin de favoriser la protection de la biodiversité et une agriculture durable. La PAC constitue l'un des leviers majeurs pour protéger la biodiversité en Europe. D'une part, l'agriculture est le principal responsable des pressions exercées sur les écosystèmes, et d'autre part, la PAC représente encore 40% du budget annuel de l'UE. Enfin, les zones rurales représentent plus de 77% du territoire de l'UE.
La négociation du prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 offre une occasion incontournable de recadrer la PAC.
Un des nouveaux piliers de la PAC se doit d'être la protection de l'environnement. Pour ce faire, la PAC doit soutenir davantage des biens publics et ses aides doivent être conditionnées à des résultats effectifs. Les financements PAC de chaque État membre doivent être octroyés selon des critères permettant de suivre l'évolution de la biodiversité mais aussi la surface toujours en herbe, la surface couverte par des zones Natura 2000, les surfaces en agriculture biologique.

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SANS PERDANTS

DIAGNOSTIC

Si l'UE dispose aujourd'hui de politiques communes dans des domaines vitaux tels que le commerce, l'agriculture, les transports ou l'énergie, elle est encore loin d'être intégrée.

Le modèle de développement actuel des sociétés industrielles se base sur **des besoins exponentiels en énergies principalement fossiles**. L'Union européenne dispose de peu de réserves et demeure très dépendante des importations énergétiques. Elle doit toutefois assurer la sécurité de ses approvisionnements.
Par ailleurs, **l'augmentation des prix de l'énergie entraîne des coûts importants pour les consommateurs** comme pour les entreprises et nuit à la compétitivité européenne. Enfin, le changement climatique **impose la réduction des émissions de gaz à effet de serre**. L'énergie est désormais devenue un domaine où les États-membres ne peuvent plus résoudre leurs problèmes à l'échelon national.

Toutefois, l'Union européenne a jusqu'ici échoué à complètement tirer parti du marché intérieur pour engager la véritable transformation de son appareil productif et se positionner en leader des technologies propres. Ce sont des entreprises américaines qui inventent le modèle automobile de demain, autonome et électrique, grâce aux investissements massifs dans des technologies nouvelles réalisés par Tesla, Google, Uber etc. C'est la Corée, le Japon et la Chine qui détiennent les plus fortes capacités de production en matière de batteries et les meilleures technologies.

Tout ceci illustre la diversité des intérêts et des approches des États membres qui ralentissent l'élaboration d'une véritable politique environnementale commune. En effet, chaque État dispose de son propre bouquet énergétique (charbon, gaz, énergies renouvelables) et est plus ou moins dépendant d'approvisionnements extérieurs. En outre, le développement des capacités de production européenne (énergie nucléaire, gaz de schiste, énergies renouvelables...) ou encore la lutte contre le changement climatique suscitent de nombreux débats dans l'ensemble de l'Europe. Par exemple, l'Irlande et l'Autriche sont farouchement opposées au nucléaire, tandis que la Pologne et la République tchèque s'opposent à de nouveaux objectifs ambitieux de lutte contre le changement climatique.
Malgré ces divergences, les 28 reconnaissent la nécessité de mieux coordonner leurs politiques énergétiques. En 2015, les pays européens ont décidé de mettre en œuvre un cadre stratégique pour une Union de l'énergie en vue d'organiser une politique spécifique au secteur énergétique.

Les objectifs de **l'Union de l'énergie** sont notamment de :

Réduire la dépendance au gaz russe : l'Europe est de plus en plus connectée aux nouveaux marchés internationaux.

Créer un marché intérieur de l'énergie avec des règles communes en augmentant l'interconnexion des marchés

Construire une société qui consomme peu de charbon.

PROPOSITIONS

Constituer une Union énergétique européenne

Nous demandons la constitution du d'une Union énergétique européenne prenant la forme d'un marché européen de l'énergie fortement connecté contribuant à une plus grande indépendance énergétique et à une gestion plus efficace de la consommation d'énergie au sein de l'UE. La constitution d'une telle union doit passer par la création d'une centrale d'achat de l'énergie dans le but de voir diminuer les coûts d'importation de l'énergie.

Inclure les propositions de l'Accord de Paris dans les Traités européens

L'Accord de Paris, comme de nombreux accords environnementaux n'est pas juridiquement contraignant. Intégrer ses propositions au sein des Traités européens lui donnerait une valeur juridique opposable aux institutions européennes et aux États-membres.

Montrer l'exemple dans la politique énergétique de l'Union

Nous insistons pour que l'Union montre l'exemple au niveau de sa politique énergétique sur la scène internationale en comblant le vide laissé par le retrait américain de l'Accord de Paris. L'UE peut recouvrer le rôle de leader dans la communauté internationale en matière environnementale. Pour ce faire, une véritable politique extérieure commune en matière d'énergie doit être instaurée. En outre, l'UE doit réformer les procédures par lesquelles elle s'engage dans les négociations climatiques internationales en donnant plus de compétences au Haut représentant pour les affaires étrangères et au Service européen pour l'Action extérieur afin de parler d'une seule voix sur la scène internationale en matière d'énergie.

Augmenter les financements accordés aux projets de recherche consacrés à l'innovation énergétique

Nous proposons que soit augmentés significativement les financements accordés aux projets de recherche et de développement consacrés à l'innovation dans le domaine énergétique. Les entreprises européennes doivent devenir les leader de la transition énergétique dont l'Europe a besoin. Cela implique de soutenir la pensée innovante au sein des entreprises, en coopération avec les start-ups et les acteurs du secteur public. Les dépenses de R&D en Europe sont déjà importantes (supérieures à 2% du PIB de l'UE) et ont augmenté au cours de la dernière décennie mais elles restent inférieures aux 3% fixés par la Stratégie de Lisbonne puis par la Stratégie « Europe 2020 ». L'UE doit donc utiliser les fonds européens de manière à promouvoir un investissement public et privé national de qualité dans la R&D. Le secteur financier doit être davantage mobilisé pour financer les investissements nécessaires à la transition énergétique. L'Union européenne pourrait émettre des obligations vertes pour financer des programmes de recherche du secteur dans les institutions publiques ou privées du continent.

PROPOSITIONS

Mettre en place un prix plancher du carbone

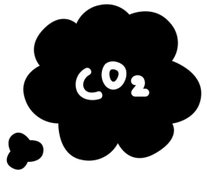

Nous proposons que la réforme du marché européen du carbone s'accompagne de la mise en place d'un prix plancher du carbone. Le marché européen d'échange des quotas d'émissions carbone (ETS) a été réformé pour permettre à l'UE de remplir sa promesse faite dans le cadre de l'Accord de Paris de réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 30 ans. L'offre de quotas actuelle, surabondante, n'incite par les entreprises à diminuer leurs émissions. La nouvelle législation limitera donc progressivement l'offre de quotas d'émissions que les entreprises peuvent acheter, sorte de « droits à polluer ». Afin de les inciter davantage à changer leur comportement, nous proposons l'instauration d'un prix plancher du carbone pour restreindre les entreprises à en avoir recours et les faire payer davantage si elles décident de l'utiliser.

Réaliser une transition écologique à l'échelle européenne sans perdants

Nous souhaitons que la transition écologique à l'échelle de l'UE n'entraîne pas de perdants. Pour être acceptée auprès des citoyens, la transition énergétique impulsée dans l'UE doit inclure les principes de solidarité et de soutien aux acteurs de terrain : consommateurs, entrepreneurs, citoyens et travailleurs. Nous soutenons l'adoption d'un texte contraignant pour les États membres afin d'appliquer « une transition juste ». Ce texte devra notamment définir les conditions nécessaires à la **transition des travailleurs vers les énergies propres et à l'éradication de la précarité énergétique**. En effet, si de nouveaux emplois « verts » sont créés, certains emplois existants sont redéfinis et exigent une mise à niveau des compétences des travailleurs. D'autres emplois sont détruits, notamment dans les secteurs de l'énergie fossile et certaines industries fortement émettrices de gaz à effet de serre. C'est au niveau de l'UE qu'une stratégie doit être élaborée afin de limiter le chômage. Les travailleurs doivent être accompagnés dans la transition via un fonds dédié à la formation professionnelle. Par ailleurs, un volet « vert » pour les Erasmus partant faire un apprentissage doit être développé.

Améliorer les conditions de vie des citoyens en précarité énergétique

Nous insistons pour que la transition énergétique permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie des citoyens européens qui se trouvent en situation de précarité énergétique. Si une attention particulière n'est pas donnée à ces situations, la transition énergétique pourrait conduire à les aggraver. Une intervention publique est nécessaire pour assurer que les ménages les plus modestes qui occupent ou louent des « passoires énergétiques » puissent réaliser les investissements de rénovations nécessaires. L'UE peut jouer un rôle moteur auprès des États pour impulser des bonnes pratiques.

UN PEU D'EUROPE DANS NOS ASSIETTES

DIAGNOSTIC

La politique de l'UE en matière alimentaire couvre toute la chaîne alimentaire du producteur au consommateur. Elle vise à garantir la sécurité et la qualité des denrées alimentaires, le respect de normes élevées concernant le bien-être et la santé des animaux, ainsi que la diffusion claire sur l'origine, le contenu, l'étiquetage et la consommation des aliments. Pour exemple :

Un règlement européen (INCO), obligatoire depuis le 13 décembre 2016, **impose un étiquetage nutritionnel pour tous les produits préemballés**. Il permet aux consommateurs de se renseigner sur l'identité nutritionnelle d'un aliment (Kcal, lipides, acides gras saturés, glucides, protéines, sel) et de le comparer aux autres.

Concernant le gaspillage alimentaire, après des années de blocage de la part des États membres, une directive « Déchets » a été adoptée. Plusieurs dispositions y ont été introduites pour diminuer le gaspillage, faciliter les dons, et réduire les déchets alimentaires de 30% d'ici à 2025 et de 50% d'ici à 2030 à l'échelle de l'Union.

L'existence de nombreux labels européens : AOP (Appellation d'origine protégée), IGP (Indication géographique protégée), STG (Spécialité traditionnelle Garantie), AB (Agriculture Biologique) etc. Les labels européens ont envahi nos étals pour assurer des produits de qualité.

Toutefois, la législation en matière d'alimentation peine à s'harmoniser dans l'UE. Si plusieurs États ont adopté des dispositions contre le gaspillage alimentaire (Loi Anti-Gaspi de 2016 en France suivie par l'Italie d'une mesure similaire mais non-punitive, puis la Roumanie), ils manquent d'implication dans cette lutte au niveau européen. Pourtant, 88 millions de tonnes de nourritures sont perdues en Europe chaque année.

PROPOSITIONS

Mettre en place un étiquetage plus clair et plus transparent pour une meilleure information du consommateur

Si l'Union a déjà fait de grands pas en la matière, nous proposons tout d'abord l'harmonisation et l'homogénéisation totales de l'étiquetage alimentaire dans l'UE. Les informations essentielles aux consommateurs pourraient par exemple être regroupées dans un cadre de même forme et de même couleur avec une augmentation de la police des éléments devant obligatoirement être mentionnés selon le règlement INCO. En outre, l'origine des ingrédients des produits transformés doit être également donnée aux consommateurs. Pour ce faire, il s'agirait de rendre obligatoire la mention de l'origine des ingrédients primaires ou caractéristiques des produits transformés. Pour favoriser la transparence des étiquetages, nous proposons également de préciser les formulations imprécises relatives à l'origine des ingrédients (précision du pays plutôt que « Origine UE »).

Réduire le gaspillage alimentaire à l'échelle européenne

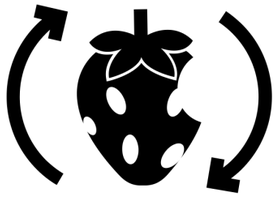

Les Jeunes Européens soutiennent la mise en œuvre d'une directive européenne obligeant les supermarchés à donner leurs invendus. Nous proposons également d'harmoniser les mentions « date limite de consommation » et « date de durabilité minimale » et de les préciser pour que les consommateurs arrêtent de les confondre et de jeter des produits qui ne sont pas périmés.

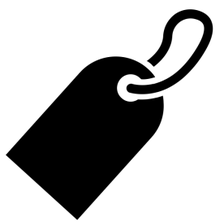

Simplifier les différents labels existants et réduire leur nombre pour une meilleure lisibilité

Les labels alimentaires nationaux et européens se sont multipliés ces dernières années. Plutôt que de transmettre une information claire sur la qualité du produit, la multitude de labels perd le consommateur.
La création d'un label alimentaire européen unique, fiable, compréhensible pourrait être un bon moyen d'aider les consommateurs européens à mieux orienter leurs achats alimentaires. Ce logo pourrait reprendre les caractéristiques agronomiques actuelles de l'agriculture biologique en y ajoutant des critères de proximité entre les lieux de production, de transformation et de commercialisation et l'impact environnemental.
L'ensemble des labels nationaux et européens devront être regroupés sous l'égide d'un seul et même label européen. La simplification des labels doit également passer par l'harmonisation vers le haut des cahiers des charges par produit.

POUR UNE EUROPE QUI N'OUBLIE PAS SES DÉCHETS

DIAGNOSTIC

475 kilogrammes, c'est la quantité de déchets municipaux que l'Européen «moyen» a produit en 2014. Que sont-ils devenus ? 28% ont été mis en décharge, 27% ont été incinérés, 28% recyclés et seulement 16% compostés. L'Union européenne œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la réduction et d'une meilleure valorisation de nos déchets.

Parmi les textes les plus emblématiques adoptés en la matière ces dernières années, il y a tout d'abord la directive-cadre de 2008. Cette dernière constitue l'élément central de la réglementation européenne sur la gestion des déchets et se fonde sur trois principes essentiels :

La prévention afin que les États évitent purement et simplement la production de déchets,
La préparation en vue de la réutilisation, du recyclage ou du compost par exemple,
L'élimination (incinération ou mise en décharge).

Dans un souci de cohérence, la Commission européenne a également adopté le paquet « économie circulaire » (avril 2018) pour promouvoir un modèle économique plus durable en Europe. Sur le recyclage des déchets municipaux, les objectifs retenus sont 44% aujourd'hui de déchets recyclés, 55% d'ici 2025 et 65% d'ici 2035. Pour les emballages, 65% devront être recyclés d'ici 2025 et 70% d'ici 2030.

Toutefois, des disparités très fortes subsistent encore entre les Etats membres. Ainsi, si des pays comme l'Allemagne et l'Autriche ont d'ores et déjà atteint l'objectif de 2020 en matière de gestion des déchets municipaux, avec des taux de recyclage respectifs de 66,1% et 56,9%, d'autres au contraire sont encore largement à la traîne. En bas du classement, Malte n'a recyclé que 6,7% de ses déchets en 2015, la Roumanie 13,1% et la Slovaquie 14,9%.

PROPOSITIONS

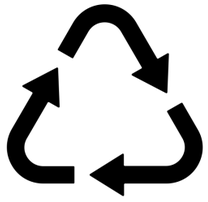

Instaurer une signalétique de tri commune

Le geste de tri individuel du citoyen est la première étape d'une boucle vertueuse de recyclage. L'implication citoyenne est importante, mais la connaissance des consignes de tri est également essentielle. Chacun peut faire des erreurs de tri de bonne foi et empêcher ainsi la valorisation d'un lot de déchets. La couleur des poubelles tout comme la signalétique associée au système de tri peut jouer sur deux aspects : une couleur et une forme est facile à reconnaître et joue sur la connaissance.

Encourager la généralisation d'un système de consigne dans toute l'Europe

L'intensification du recyclage des emballages de boisson peut contribuer à une utilisation plus économe par l'UE de ses ressources naturelles. Plusieurs États membres ont déjà instauré un système national de consigne de leurs emballages de boisson incitant ainsi à recycler le plastique, l'aluminium et le verre. Un système européen de consigne permettant de rendre, dans n'importe quel État membre de l'Union, un emballage acheté dans un autre État membre, pourrait utilement être instauré pour tous les emballages de boisson en métal ou en plastique pouvant être valorisés en tant que matériaux. Une telle mesure aiderait l'UE à atteindre ses objectifs en matière de recyclage.

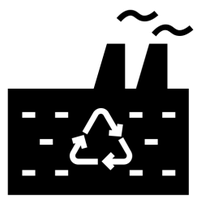

Instaurer des filières de recyclage régionales dans les pays de l'UE

Le recyclage est l'un des secteurs clés qui serviront certainement de porte d'entrée vers l'économie circulaire. Les filières de recyclage sont créatrices de richesses et d'emplois. Dans ce contexte de transition économique, l'UE peut soutenir les États dans l'évolution et la structuration du recyclage sur le territoire au niveau local. L'Union peut également accompagner les collectivités territoriales en encourageant le développement de services publics ou privés de collecte de déchets.

NOS 20 PRIORITÉS
POUR LA CAMPAGNE #UE2019

JEUNES
EUROPÉENS
FRANCE

jeunesse, mobilité éducation, citoyennté

TA PÉTITION JUSQU'À LA COMMISSION

DIAGNOSTIC

Un procédure exceptionnelle et à caractère facultatif

A l'origine, l'idée de cette initiative était de porter la voix des citoyens européens au niveau de l'institution qui détient l'initiative législative dans l'UE, à savoir la Commission, pour pouvoir lui notifier le besoin ressenti par la société civile de légiférer dans un domaine particulier. C'est une invention récente, car elle ne devient opérationnelle qu'en 2012. Elle pose cependant plusieurs problèmes de fonctionnement:

Procédure extrêmement compliquée et peu accessible

Pour qu'une Inititative citoyenne européenne (ICE) soit recevable, elle doit remplir des critères très exigeants. Le comité porteur de proposition doit être composé d'au minimum 7 citoyens résidant dans des Etats membres différents. Les porteurs de l'initiative doivent recueillir au minimum 1 000 000 de signatures d'au moins un quart des Etats membres (attention, il existe une contrainte supplémentaire: le nombre minimum de signatures par État se calcule en multipliant le nombre d'eurodéputés nationaux siégeant au Parlement par 750) . De plus, le délai de prescription de l'initiative est de un an après son inscription. De quoi rendre cet outil trop compliqué pour l'usage des représentants directs de la société civile, comme des associations, et décourager le citoyen européen de soumettre ses idées au législateur européen.

Manque de pouvoir contraignant

Aujourd'hui, si une ICE remplit toutes ces conditions, elle est étudiée par la Commission, qui est le seul organe qui analyse la proposition et qui décide si elle souhaite y faire suite, ou pas. Le Parlement, qui est la chambre représentative des citoyens, ne peut se prononcer sur les initiatives non retenues par la Commission et ne prend pas part à l'analyse.

PROPOSITIONS

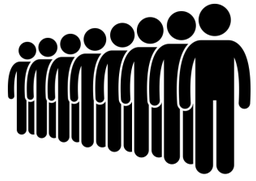

Rendre obligatoire une audition publique pour toute initiative citoyenne européenne*

Nous proposons de rendre obligatoire une audition publique de toute ICE ayant récolté au minimum 500 000 signatures devant le Parlement européen. Aujourd'hui, seules les ICE qui ont récolté un million de signatures sont auditionnées devant la Commission européenne. Le Parlement est l'institution représentative des citoyens européens, il serait donc logique et démocratique de lui donner la possibilité de se prononcer sur les initiatives citoyennes.

Si une initiative citoyenne européenne obtient un vote positif du Parlement européen, nous souhaitons que la Commission propose obligatoirement un texte législatif allant dans le sens de l'initiative, et qui aurait une valeur contraignante au vote du Parlement.

Améliorer la communication institutionnelle sur l'initiative citoyenne européenne

Le site Internet devrait être rendu plus intuitif et les collectivités territoriales plus engagées dans le processus de proposition de l'ICE. La Commission européenne pourrait envisager de créer une plateforme unique qui recenserait l'information sur tous les moyens d'action citoyenne, et où le citoyen serait guidé vers le moyen d'action qui serait le plus adapté à son problème, parmi lesquelles pourraient se trouver la saisine du médiateur européen, le lancement d'une pétition devant le Parlement européen, le lancement d'une ICE ou encore la participation à une consultation publique de la Commission.

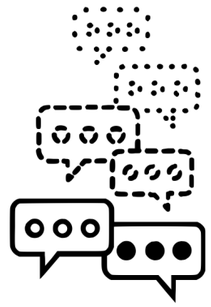

EUROPE : INFORMER C'EST LA CLÉ

DIAGNOSTIC

L'Europe manque d'un réseau de chaînes de télévision à vocation européenne. Arte est la seule chaîne en France à vocation culturelle européenne diffusée sur la TNT. D'autres chaînes existent, dont les plus connues sont Eurochannel (qui offre une sélection de création audiovisuelle de toute l'Europe) ou Euronews (qui relaie l'actualité européenne), mais il s'agit de chaînes payantes et ce ne sont pas des chaînes de référence pour les électeurs français. Il existe des chaînes Web focalisées sur la production cinématographique en Europe ou bien la vie politique européenne, mais leur audience est déjà sensibilisée aux enjeux du scrutin des élections européennes. Parmi les chaînes Internet, il existe la chaîne parlementaire EuroparlTV ou Europe en images.

Les programmes spécialisés sur l'Europe et les débats politiques autour des questions européennes manquent de visibilité médiatique. Les débats européens ne suscitent pas l'intérêt des médias et ils ne sont jamais diffusés en prime-time. Une programmation européenne existe sur les chaînes françaises, cependant elle n'est pas assez visible: les heures de diffusion sont souvent les heures de basse audience. Selon le rapport du CSA de 2017, France Télévisions a diffusé 890 heures de programmes en langue étrangère. Cependant, le groupe a refusé de diffuser le débat entre les Spitzenkanditaten lors des élections en 2014 et il se réserve le droit de ne pas diffuser le débat en 2019 si le nombre de candidats est trop élevé.

PROPOSITIONS

Rendre l'accès aux chaînes à vocation européenne gratuit et uniforme dans toute l'Union européenne

L'accès gratuit et uniforme aux chaînes à vocation européenne dans toute l'UE, dont la France, et notamment la diffusion de la chaîne Euronews, qui traite prioritairement de l'actualité européenne, sur la TNT, pour garantir l'accès à une expertise des enjeux européens au plus grand nombre de citoyens.

Diffuser les informations et les débats relatifs aux élections européennes

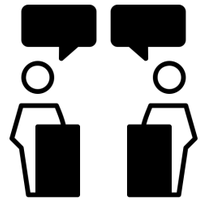

La diffusion des informations et les débats relatifs aux élections européennes, et plus généralement à l'Union européenne, aux heures de grande écoute de la radio et de la télévision, et cela tout au long de l'année.

Diffuser plus de programmes d'autres Etats membres européens en VOSTF

Une diffusion toujours plus importante de programmes d'autres Etats membres de l'UE en langue originale, sous-titrés en français, et notamment du débat des chefs de files des partis politiques européens pour les élections du 26 mai.

Créer une plateforme d'interrelations européennes destinée en priorité aux jeunes

La création d'une plateforme d'interrelations européennes destinée en priorité aux jeunes, qui serait en mesure de donner accès à un contenu audiovisuel de tous les Etats membres de l'UE pour renforcer l'éducation des jeunes à la citoyenneté européenne et les connaissances des citoyens européens sur les autres Etats de l'UE.

RENDEZ-VOUS EN TERRE EUROPÉENNE

DIAGNOSTIC

La liberté de circulation est une des libertés fondamentales inscrites et défendues par les traités. Elle se manifeste de plusieurs manières : la zone Schengen ou bien des programmes de mobilité, dont les plus connus sont Erasmus+ et le SVE. De plus, la part des travailleurs mobiles en Europe ne s'élève qu'à 3,7% de la population active européenne.

Le programme Erasmus+, bien que de plus en plus généralisé, n'est pas obligatoire et bénéficie majoritairement aux étudiants. Le programme a été créée en 1987 et il a permis à plus de 9 millions de personnes d'effectuer un échange à l'étranger depuis sa création. Actuellement, un échange est possible dans 33 pays en Europe. Le programme est ouvert aux collégiens et lycéens dès 14 ans, étudiants dans l'enseignement supérieur, stagiaires en entreprise, enseignants ou formateurs, aux apprentis. Un échange dans le cadre d'Erasmus+ reste cependant inaccessible aux travailleurs, et les opportunités d'échange varient en fonction des universités et les partenariats qu'elles nouent. Dans certaines écoles, les étudiants ne se voient offrir que quelques places pour toute une promotion, ce qui décourage les jeunes de postuler à l'échange. De même, certaines universités n'ont pas de programme d'études adapté pour une expérience de mobilité, ce qui contraint les étudiants à renoncer à l'échange.

Le Service Volontaire Européen, qui est un équivalent du service civique international, est ouvert aux personnes de 16 à 30 ans. Depuis 1996, le programme permet aux jeunes d'effectuer une expérience de bénévolat dans un autre Etat européen. L**e SVE, bien que reconnu, n'est que facultatif,** et les recours aux expériences de mobilité offertes par le programme sont très variables en fonction de la culture professionnelle de l'Etat membre.

PROPOSITIONS

Ouvrir Erasmus+ aux travailleurs

Nous appelons à ouvrir le programme Erasmus+ aux travailleurs pour permettre une expérience de mobilité européenne aux personnes de tout âge et de tout secteur d'activité professionnelle, ainsi que pour favoriser les échanges et le brassage interculturel en Europe. Une telle mesure servirait à augmenter sensiblement le nombre de travailleurs mobiles en Europe qui reste marginal.

Rendre obligatoire une offre de mobilité avant 25 ans

Nous souhaitons que soit rendue obligatoire une offre de mobilité avant les 25 ans à toute personne éligible à l'échange, dans le cadre scolaire et périscolaire. Les jeunes doivent nécessairement se voir offrir une telle opportunité qui ne peut être réservée uniquement à une part minoritaire des étudiants ou des actifs.

Encourager la mobilité des jeunes étudiants et professionnels

Nous encourageons les institutions pour que soit fourni toujours plus d'efforts pour encourager la mobilité des jeunes étudiants et professionnels et développer davantage les opportunités de mobilité pour les apprentis .

UNIS DANS LA CITOYENNETÉ

DIAGNOSTIC

La **citoyenneté européenne** est une citoyenneté rattachée à la nationalité de chaque Etat-membre et elle vient s'ajouter cette citoyenneté, elle n'est donc ni exclusive ni indépendante. Elle a été consacré par le traité de Maastricht en 1992. Elle ajoute certains droits à la citoyenneté nationale, comme le droit de vote et de représentation aux élections municipales et européennes dans un autre Etat membre de l'UE, ou encore le droit à la protection consulaire.

Les citoyens européens sont peu ou mal informés de leurs droits en tant que citoyens européens. 67% d'Européens disent vouloir être plus informés sur ces droits et 45% d'Européens disent ne pas les connaître . La citoyenneté européenne est une invitation à prendre part active dans la vie politique de l'Europe, qui ne reste saisie que par une part mineure de la population.

Les efforts en matière d'éducation civique européenne ne sont pas suffisants et divergent selon les Etats membres. Les programmes scolaires traitent souvent les questions européennes en superficie et il existe de grandes disparités en matière des programmes scolaires au niveau européen. Les acteurs privilégiés dans l'éducation civique européenne sont les associations européennes, dont le champ d'action reste limité dans certains Etats.

PROPOSITIONS

Développer un programme d'éducation civique européenne harmonisé

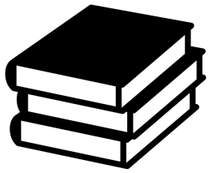

Nous appelons à ce que soit développer un réel programme d'éducation civique européenne harmonisé dans toute l'Union européenne pour permettre une éducation équivalente à chaque citoyen européen et réduire les écarts de représentation aux institutions européennes. L'éducation civique européenne devrait être enseignée de manière pro-active à partir du collège, et elle devrait s'appuyer sur un enseignement complet du fonctionnement des institutions européennes, des droits des citoyens européens ainsi que des fondements politiques et philosophiques du projet européen. De plus, les élèves et les enseignants devraient être pleinement informés des opportunités de mobilité, notamment dans le cadre du programme Erasmus+.

Diversifier les méthodes pédagogiques
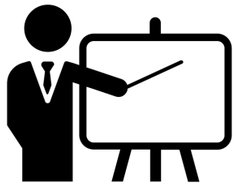
Nous souhaitons que soient diversifiées les méthodes pédagogiques et que soient intégrées dans les pratiques d'enseignement des techniques non-formelles. L'enseignement devrait être enrichi en cours dispensés en langues étrangères, ainsi qu'en une approche transversale et internationale des matières enseignées. L'éducation civique européenne devrait être également stimulée par davantage de voyages culturels de découverte, des compétitions sportives et artistiques transnationales, des visionnages des films en langue étrangère et l'implication du tissu associatif dans l'enseignement scolaire .